



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 25 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence- Mr PETIT Frédéric – Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain -Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile - Mr Maxime BERGER - Mr FOL Daniel –

Absents excusés : Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme GEY Pascale (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia)

Absent : Mme TAGLIAZUCCHI Emilie.

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023.

- **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 313-1 et L32-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des effectifs communaux,

Le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Entretien de la voirie, surveillance de la station d'épuration, déneigement, fleurissement du village, réalisation de petits travaux dans les bâtiments communaux,

Le Maire propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01^{er} mai 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires eu vu de l'application de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux, lorsqu'au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois des effectifs communaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

- **REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL AU REZ DE CHAUSSEE DE LA SALLE D'ANIMATION -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux d'aménagement d'un local situé au rez-de-chaussée de la salle d'animation.

Des devis ont été demandés à la SARL BLEIN de HAUTE-RIVOIRE pour un montant de 6 896.40 euros HT et à l'entreprise Freddy THOMARON pour un montant de 2 380 euros HT soit un montant total HT de travaux de 9 276.40 euros pour la réalisation de cette opération.

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération une subvention du Département du Rhône.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DEPARTEMENT DU RHONE	4 638.00 € (50%)
Fonds propres	4 638.40 € (50%)
TOTAL	9 276.40 € (100%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet et le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le dossier du projet d'aménagement d'un local situé au rez-de-chaussée de la salle d'animation présenté par Madame le Maire.

Approuve le plan de financement de l'opération dont le montant HT des travaux s'élève à la somme de 9 276.40 euros.

Précise que cette opération est inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône une subvention d'un montant de 4 638 euros pour la réalisation de cette opération.

• **PRODUITS DES AMENDES DE POLICE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement des abords de l'école publique lieu-dit « Chemin du Lavoir » et précise la doléance d'un riverain concernant la vitesse excessive des véhicules sur cette voie communale.

Après réflexion menée avec la commission voirie, il est proposé l'installation d'un dos d'âne en enrobé, la pose de 2 panneaux, la réalisation d'un marquage de type dents de requin et la pose de dalles podotactiles pour un montant HT de 3 800 euros, suivant devis établi par la Société EIFFAGE ROUTE.

Il est également proposé le remplacement des panneaux d'entrée et sortie du village dont les lettres sont en partie effacées. Un devis a été remis par la Société COMAT ET VALCO pour la somme HT de 1 323.05 euros.

Le montant global de ces investissements représente la somme de 5 123.05 euros HT.

Elle précise que la commune peut bénéficier d'une subvention de la part du Département du Rhône dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police.

Elle propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de Police :	2 561.00 €	(50%)
Fonds propres :	2 562.05€	(50%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'estimation financière établie par la Société EIFFAGE ROUTE d'un montant HT de 3 800 euros.

Votants : 13 Pour : 11 Contre : 2

- Approuve le devis établi par la Société COMAT ET VALCO d'un montant HT de 1 323.05 euros.

Votants : 13 Pour : 13

- Approuve le plan de financement cité ci-dessus.
- Sollicite le Département du Rhône en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police 2023.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire effectuer l'ensemble des travaux énoncés ci-avant.

• **AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE L AUBERGE DU VILLAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de l'auberge du village et du terrain attenant le 30 janvier 2023.

Suite à cette acquisition des travaux sont nécessaires dans le bâtiment notamment la mise aux normes de toilettes PMR et l'aménagement du sous-sol de l'auberge.

Une estimation financière des travaux a été remise par la société BOIS ET ARCHI pour un montant HT de 63 574 euros options comprises.

Madame le Maire expose que la commune pourrait espérer bénéficier pour le financement de cette opération une subvention du Département du Rhône.

Subvention DEPARTEMENT DU RHONE	31 787.00 € (50%)
Fonds propres	31 787.00 € (50%)
TOTAL	63 574.00 € (100%)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet et le plan de financement proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le dossier remis par la Société BOIS ET ARCHI présenté par Madame le Maire.

Approuve le plan de financement de l'opération dont le montant HT des travaux s'élève à la somme de 63 574 euros.

Précise que cette opération est inscrite au budget communal en section d'investissement.

Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône une subvention d'un montant de 31 787 euros pour la réalisation de cette opération.

- **ECHANGE DE CHEMINS RURAUX – LIEU-DIT « CHEZ BATTON »**

Est informé de l'échange de chemins ruraux au lieu-dit « Chez Batton ».

Les parcelles concernées sont cadastrées sous les numéros 161 de la section AM d'une Superficie de 224 mètres carrés appartenant à Monsieur RESSICAUD Raymond et 164 de la section AM d'une superficie de 260 mètres carrés appartenant à la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – COMMUNE- MME TRAVERSE**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure entre la commune de Saint-Clément-les-Places et Madame TRAVERSE Claire à compter du 01^{er} mai 2023.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure entre la commune de Saint-Clément-les-Places et Madame TRAVERSE Claire à compter du 01^{er} mai 2023.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN :

L'Assemblée Générale du cinéma itinérant a eu lieu le 24 avril 2023

Le cinéma itinérant des monts du lyonnais revit, avec 589 projections dans les villages et 14 764 entrées soit une affluence qui est presque identique à 2019 et l'avant covid.

On dénote un gros problème de bénévoles avec des villages qui maintiennent les séances avec toujours les mêmes bénévoles, un appel est lancé pour tous afin de pouvoir pérenniser et que le cinéma puisse exister et survivre sur notre territoire.

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

La commission « Fleurissement » procédera à la plantation des fleurs du village le 17 mai 2023. Suite à l'évènement caniculaire de 2022, il est décidé de réduire la commande des fleurs.

Un appel est lancé aux bénévoles qui voudraient bien se joindre à l'équipe ce jour-là pour assurer la plantation.

- Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Suite à la validation en Conseil Municipal des travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque municipale en appartement et des travaux de raccordement du réseau de chaleur de la salle d'animation à la Mairie, la commission « Bâtiment » est chargée de demander des devis estimatifs aux artisans.

- Compte-rendu formulé par Gabriel BLEIN

Il est rappelé l'organisation du Comice des 4 cantons du 07 au 10 juillet à Saint-Laurent-de-Chamousset. Un appel aux bénévoles est lancé. Le dimanche 09 juillet, il y aura un défilé dans les rues de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Le thème pour la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES est le « Le Moyen-Age ». Des jeunes du village se sont portés volontaires pour créer le char. Monsieur Frédéric PETIT est nommé responsable de la commune pour le défilé.

Questions diverses :

- L'Association Lou Novio a fait une demande pour l'utilisation du foyer rural le 13 mai à l'occasion de leur Assemblée Générale suivi d'un repas partagé avec les Mineurs Non Accompagnés du Centre Alpha. La somme de 93 euros sera demandée au titre de location.
- Madame le Maire indique que le projet des architectes concernant une partie de la zone OAP du PLU située en dessous de l'immeuble de la SEMCODA a été présenté à Madame GAY du cabinet d'Etudes Réalités et Madame GAUTRON de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Suite aux remarques, un nouveau rendez-vous est demandé avec le Cabinet d'Architectes.

- Suite à l'acquisition de l'auberge du village et après les travaux réalisés, il faudra trouver des repreneurs. Deux candidatures sont déjà connues mais certains élus voudraient avoir d'autres postulants. Madame le Maire indique que le restaurant est déjà inscrit sur le site « Envie D'R » (via la CCMDL) et des contacts avec des écoles des métiers de la restauration ont été pris. Madame le Maire demande s'il y a des volontaires pour faire d'autres démarches de recherches de candidatures auprès d'associations comme 1000 cafés, SOS villages etc. ...
Monsieur Sylvain SANCHEZ se porte volontaire pour contacter ces organismes.
- La convention d'occupation de la Place des Tilleuls conclue en 2022 avec l'Association l'Assaut des Places a été renouvelée pour la période du 01^{er} mai au 30 septembre 2023.
- Fixe la prochaine séance du Conseil Municipal au 06 juin 2023.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,



Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN